

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 05.12.17

Relevé de décisions

Présents : Dario Marchiori, François Géal, Daniel Urrutiaguer, Martine Groccia, Marie-Pascale Halary, Jean-Marc Serre, Gilles Van Heems, Marylène Possamai, Sylvain Patri, Jérémie Majorel, Charlotte Abaziou, Marlon Moukoko, Julie Mourvillier, Justine Janoir, Juliette Maniot-Marillaud

Membres invités : Bruno Martinie, Françoise Andrieux, Fabrice Mazzolini.

Vincent Tuleu donne procuration à Pascal Charpentier.

Céline Candiard donne procuration à Dario Marchiori.

Pierre Saby donne procuration à Sylvain Patri.

Martine Boyer-Weinmann donne procuration à François Géal.

Isabelle Bretaudeau donne procuration à Jean-Marc Serre.

Jean Carteron donne procuration à Charlotte Abaziou.

Jacques Gerstenkorn donne procuration à Dario Marchiori

Marjolaine Briset donne procuration à Justine Janoir.

Conseil plénier

1. Présentation et approbation du Budget initial 2018

Le budget initial 2018 de l'UFR LESLA est approuvé à l'unanimité des membres présent.es et représenté.es du Conseil de composante.

2. Informations

- réforme de l'accès à l'Université

Emmanuel Naya résume les deux réunions organisées par la Présidence. Pour l'heure, aucune autre information sur la mise en application de la réforme que celles diffusées sur le site du Ministère n'est disponible.

Le calendrier est le suivant :

15 janvier : ouverture de la nouvelle plateforme Parcoursup (le 15 décembre pour les Universités afin de pouvoir y décrire les attendus)

UFR - LETTRES, SCIENCES du LANGAGE et Arts

CAMPUS BERGES DU RHÔNE

18, quai Claude Bernard - F69365 - Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 74 98 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 25 75

<http://lesla.univ-lyon2.fr> - www.univ-lyon2.fr

4 avril : réception des dossiers des lycéens avec la mise en place de Fiches d'avenir
4 avril - fin mai : expertise des dossiers et réponse au fil de l'eau

Cette expertise des dossiers doit être réalisée par des directeurs du champ disciplinaire, lesquels ne sont pas encore désignés.

Pascal Charpentier :

En termes d'informations, on ne dispose pour le moment de rien de plus que ce que l'on peut trouver sur internet. Encore beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes pèsent sur la réforme et sur cette nouvelle plateforme. Une des difficultés est celle de savoir comment placer tous ces étudiants sans aucun classement des vœux et avec quels moyens humains orienter les lycéens et examiner leur dossier. Un des atouts : l'objectif de renforcement de l'information donnée aux lycéens et à leur famille.

Les élu.es étudiant.es s'inquiètent de la nature des attendus, ou encore de la restriction de l'accès à l'université pour les bachelier.es de filières professionnelles et technologiques.

Martine Groccia :

L'Université ne peut pas dire non aux vœux des étudiant.es. Les deux options possibles sont « oui » ou « oui si » (c'est-à-dire à condition de s'inscrire dans une démarche prescrite par l'établissement, qui peut être une remise à niveau).

Françoise Andrieux :

Il a été signalé par plusieurs enseignant.es présent.es aux réunions de présentation de la réforme qu'une des manières de sélectionner, et donc en quelque sorte de dire non, serait de tarder le plus possible à répondre.

Martine Groccia :

Les attendus doivent être perçus, à l'Université Lyon 2, comme une forme d'information à l'attention des étudiants. Les notions qui y figurent sont celles de « goût » ou d'« appétence ». Ca ne ressemble pas à de la sélection.

Des attendus dans le sens de « pré-requis » ont été choisis par certaines filières mais pas par toutes.

Charlotte Abaziou suggère la mise en place d'un système de parrainage/marrainage par des étudiant.es L3 et M1 pour les L1 ayant obtenu un « oui si ».

- campagne d'admission 2018

Un calendrier général a été diffusé par la DFVE pour encadrer la campagne d'admission 2018 (de la L2 au M2). Il fixe les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne pour chaque niveau, compte tenu de la règle du silence vaut accord.

Cette année, le calendrier pour l'accès en master 1 a été validé par le réseau national des VP CFVU, afin de faciliter la gestion des candidat.es dont tous les choix auraient été refusés et qui saisiraient le rectorat, dans le cadre de la réforme de l'accès en master mise en œuvre depuis l'année dernière.

Des demandes de dérogation à ce calendrier général sont toutefois possibles. L'argumentation des demandes doit reposer sur l'impossibilité de respecter le calendrier général proposé en raison de l'inadéquation totale (ou quasi totale) entre la période proposée et les spécificités de recrutement du niveau et de la spécialité concernés.

Les demandes de modification de la campagne de quelques jours uniquement (exemple : ouverture de la 1ère vague le mercredi au lieu du lundi), pour des raisons d'organisation interne, ne seront pas prioritaires, voire systématiquement refusées.

Ces demandes de dérogation ainsi que les demandes de modification des capacités d'accueil en M1 seront soumises à l'approbation du Conseil, lors de sa séance de janvier.

3. Point sur le soutien financier de la Région au DAEU

Marylène Possamai, Directrice de la Formation continue de l'UFR, présente ses inquiétudes concernant l'avenir du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), que gère le Département de Formation continue de l'UFR. Le fonctionnement du DAEU repose en partie sur le soutien financier accordé chaque année par la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette subvention, pérenne, représentait jusqu'à présent entre 36 et 39% des recettes du DAEU, soit une somme de 84 à 91 000 € pour un budget total de 230 000 € de dépenses.

Jusqu'à présent, le financement était versé en deux étapes par la Région :

- Un premier acompte de 50% au démarrage de l'année universitaire
- Le solde de la subvention sur présentation d'un bilan, un an après la fin de l'action.

Cette année, la convention conclue avec la Région prévoit de nouvelles modalités de versement de la subvention, avec un acompte de démarrage réduit à 20%.

Pis encore, les nouvelles orientations de la Région en termes de soutien à la Formation continue laissent craindre la remise en question de ce financement, ou du moins de son caractère pérenne.

Daniel Urrutiaguer ajoute que la Présidence de l'Université a bien été saisie de la question, et précise en effet que la politique actuelle de la Région pourrait évoluer vers des modes de financements moins pérennes, au profit de soutiens financiers centrés sur la mise en place des actions de formation. Les diminutions de recettes de l'UFR devront être inscrites au Budget rectificatif n°1.

Si le financement Région venait à être effectivement remis en cause, la Formation Continue LESLA, en lien avec la Présidence, devra envisager des aménagements :

- la mutualisation de certains enseignements avec ceux mis en place dans les années de propédeutique, par exemple ;
- la prise en charge des rémunérations des personnels BIATSS du DAEU (proposée par le Département de Formation continue) relèverait, elle, de la campagne d'emploi, et pourrait s'avérer délicate car cela reviendrait à créer deux emplois BIATSS supplémentaires.

Marylène Possamai explique qu'une mutualisation avec des enseignements d'années de propédeutique serait compliquée : le programme du DAEU est pluridisciplinaire, cela nécessiterait une mutualisation complexe avec plusieurs formations, et il doit impérativement s'agir du programme de terminale (cadre de l'examen du DAEU). La Directrice ajoute que les deux personnels

BIATSS sont des titulaires de l'Université ; si le DAEU venait à disparaître, l'Université devrait tout de même les remplacer et supporter le poids de leur rémunération.

4. Point sur les projets en cours à l'UFR : partenariat avec Emile Cohl, master de Création littéraire, 1^{ère} année de licence de musicologie

Emmanuel Naya rappelle rapidement l'état d'avancement des projets de licence Lettres Art média et de master de Création littéraire. Suspendus à des problématiques financières, ces deux dossiers sont l'objet d'ultimes rencontres avec les instances de l'Université et les partenaires de l'UFR.

Jérémie Majorel souligne, concernant le projet de master de Création littéraire, qu'il est regrettable que les étudiant.es de Lyon 2 partent vers Le Havre ou Paris 8 pour s'orienter vers cette spécialité.

5. Approbation de la convention avec le CRR (licence de musicologie)

Après une présentation en séance du projet de partenariat par Françoise Andrieux, la convention conclue entre l'Université et le Conservatoire à Rayonnement Régional pour la licence de musicologie a été approuvée à l'unanimité des membres présent.es et représenté.es.

6. Questions diverses

Camille Fourgeaud informe l'auditoire que la prochaine séance du Conseil de l'UFR sera organisée sur le site Rachais, le mardi 9 janvier.

Le calendrier des séances du Conseil de l'UFR sera prochainement transmis.

Emmanuel Naya salue l'initiative de mise en place de cafés littéraires sur le site Rachais, projet dans lequel se sont investi.es des élu.es du conseil de l'UFR.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Emmanuel Naya



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UFR LETTRES, SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS